

Image not found or type unknown



Se faire envoyer le dossier chez soi

Par **Johnbrego_old**, le **08/02/2010 à 22:09**

Bonjour ,
Je suis en phase de succession de notre mère en indivision avec mes frères et soeurs , avec bien sur des intérêts divergent !!
J'aimerais savoir , si j'en fais la demande , si le notaire est obligé de me fournir copie du dossier de ma mère !!
Cordialement .
Jean BREGOLI